

DOCUMENT N° 75

Résolution sur la corruption

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Yaoundé du 6 au 8 juillet 2000,
sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

CONSIDÉRANT que la corruption constitue un des fléaux majeurs qui gangrènent l'économie mondiale en général et de façon plus nocive l'économie des pays en développement,

CONVAINCUE qu'aucun résultat significatif ne saurait être atteint sans une lutte internationale organisée,

NOTANT la volonté affichée par la plupart des États à lutter contre ce fléau,

SE FÉLICITANT des initiatives prises dans ce sens par la communauté internationale à travers l'adoption de :

- la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales par les membres de l'OCDE le 21 novembre 1997,
- la Convention pénale sur la corruption par le Conseil d'Europe le 21 janvier 1999 à Strasbourg,
- l'engagement de Durban d'octobre 1999 en Afrique du Sud et les actions engagées par l'ONU, la Banque Mondiale et des organisations non gouvernementales comme Transparency International,

RECOMMANDE aux États et Gouvernements :

- d'élaborer et de mettre en application des législations propres à éradiquer la corruption,
- de susciter l'éclosion d'organismes indépendants de lutte contre la corruption,
- d'encourager l'émergence de structures de promotion de la transparence dans la gestion des affaires,
- de promouvoir l'indépendance de la justice et la liberté de la presse,
- d'échanger les expériences en matière de lutte contre la corruption,
- de mettre en place des observatoires nationaux, sous-régionaux et régionaux de lutte contre la corruption,
- de souscrire à la mise en place d'une convention pénale internationale de lutte contre la corruption,

DEMANDE

aux Parlements nationaux :

- de prendre des initiatives législatives cohérentes et solidaires de lutte contre la corruption et d'intensifier le rôle de contrôle,

à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- d'établir un réseau d'échange de dispositions législatives entre les différents Parlements à travers les services de l'APF,
- d'inscrire le suivi de la lutte contre la corruption comme une des tâches prioritaires de l'Assemblée de la Francophonie pour la décennie en cours,
- de faire inscrire la lutte contre la corruption dans l'agenda du Sommet des Chefs d'État de la Francophonie.